Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260701-C_2026_060-DE

Conseil Communautaire du 25 juin 2026 Délibération n°C_2026_060

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 19 juin 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (36) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, FEUTELAIS Pierrick, MARTIN Dominique, DE CHABANNES Alain, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, PIEL Mickaëlle, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, GUILLEMOT Sylvie, VAUCELLE Eric, GUILLERME Gwen, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, HOUEIX Marie-Claude, BELLEC Patrice, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (12) :
GUE Thierry donne procuration à HOUEIX Marie-Claude, JOSSE Pascal donne procuration à MARTIN Dominique, LORIOT Viviane donne procuration à GUILLEMOT Sylvie, TARLET Raphaël donne procuration à NAEL David, METAYER Cassandre donne procuration à COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul donne procuration à PIEL Mickaëlle, FLAGEUL Marie donne procuration à GENOUEL Fabrice, GICQUELLO Bruno donne procuration à HANGOUET Françoise, GUIHARD Jean-François donne procuration à STRICOT Gaëlle, YHUEL Yann donne procuration à CRESP Emmanuelle, CHEDALEUX Sylvie donne procuration à LUCAS Aurélie, BRAUD Maurice donne procuration à BONCHE Nancy

Absents excusés (1) :
MICHEL Rémi

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Administration générale - BOIS ET BUCHES - RID SOLUTIONS - Prolongation de bail

Madame la Présidente rappelle que la prolongation du bail dérogatoire, sur le bien sis La Croix Martin à Lizio, consentie par le conseil communautaire lors de sa séance du 29 janvier 2026 arrive à échéance. Malgré les investissements réalisés, les financements pour l'achat du bien immobilier ne peuvent intervenir.
Il est à noter que le gérant est à jour des loyers depuis la mise en œuvre du bail dérogatoire.
Aussi, suite à la rencontre des investisseurs, il est proposé de prolonger le bail dérogatoire jusqu'au terme possible, soit jusqu'au 31 mars 2028. Cette durée supplémentaire permettra la levée de fonds pour l'acquisition du bien.

Il est donc proposé au conseil communautaire de prolonger le bail dérogatoire jusqu'au 31 mars 2028, et de modifier ainsi les conditions du compromis signé chez Me LE BIHAN.

Le prix du bien restera inchangé. Les modalités de recouvrement du prix seront définies dans le compromis modifié.

Le conseil communautaire est invité à prendre acte qu'aucune prolongation de ce délai ne pourra avoir lieu, le régime juridique du bail dérogatoire ne le permettant pas.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- L'AUTORISTION de prolonger le bail dérogatoire jusqu'au 31 mars 2028
- L'AUTORISATION de la présidente à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à la majorité avec :
41 voix pour
6 abstentions

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260701-C_2026_060-DE

GICQUEL Erwan, BONCHE Nancy, BRAUD Maurice, HERRY Marie-Hélène, BOUDART André, LE GOUE Mickaël
1 contre
GUILLERME Gwen

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

